Service : Information et accompagnement en matière de réhabilitation pénale

RÉF | 5330

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Vous avez rencontré il y a quelques années des difficultés avec la justice et vous voudriez savoir comment effacer votre/vos ancienne(s) condamnation(s) de votre extrait de casier judiciaire. CAP-ITI peut vous renseigner

Les premières consultations permettront d'analyser votre situation.

Si vous remplissez les critères requis, l'équipe de CAP-ITI vous aidera à introduire votre requête en réhabilitation et vous accompagnera tout au long de la procédure.

L'accompagnement se fait dans la confidentialité.

Certification(s) visée(s)

Aucun

Type de formation

Associatif

ORGANISATION

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs

Être dans les délais pour introduire une demande de réhabilitation.

EN PRATIQUE

Vous avez plusieurs possibilités, soit :

Pour s'informer et postuler

- Contactez l'organisme par téléphone pour prendre rendez-vous du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00.
- Se présenter au rendez-vous avec un extrait de casier judiciaire.

Organisme

Cap-iti
Avenue Albert, 29
1190 Bruxelles
Tél: 02 538 47 90

Pour connaître les dernières informations publiées, consultez cette fiche sur Dorifor.be © Bruxelles Formation

Pour connaître les dernières informations publiées, consultez cette fiche sur Dorifor.be © Bruxelles Formation